

Les lunettes de sécurité

Un oubli qui ne pardonne pas



Photo : Jacques Lambert

Pendant que Mathieu Leclerc nettoie le phare du véhicule avec un jet d'air, le phare explose et lui fait perdre la vue de l'œil droit.

Les lunettes de sécurité font partie des équipements de sécurité utilisés dans les ateliers de mécanique au Québec. Leur utilisation quotidienne a considérablement réduit les accidents aux yeux. Or il arrive que des travailleurs omettent occasionnellement de les porter. Voici l'histoire vécue d'un travailleur qui a oublié de remettre ses lunettes de sécurité après une pause au travail.

Mathieu Leclerc travaille dans l'atelier de mécanique de Dupont & Dupont, un concessionnaire Ford de la région de Gatineau depuis plus de 35 ans. Pendant qu'à l'extérieur la pluie s'abat sur la région, Mathieu s'apprête à effectuer un burinage Sherlock sur un véhicule Ford Econoline. Il sait que si quelques gouttelettes d'eau accumulées sur le véhicule entrent dans l'embout du pistolet du burineur, celui-ci peut arrêter de fonctionner. À l'aide d'un pistolet à air comprimé, il prend donc le temps d'assécher certaines pièces du véhicule.

Accroupi à l'avant près d'un phare, Mathieu ne remarque pas la présence d'un petit trou



Mathieu Leclerc doit vivre avec une perte de vision sérieuse et permanente parce que pour une fois, il ne portait pas ses lunettes de sécurité.

probablement causé par un jet de pierre sur la route. Il fut confirmé par la suite que la surface miroir située à l'arrière du phare était déjà écaillée et rouillée. Environ 150 lb/po² d'air comprimé pénètre dans l'ouverture, ce qui provoque l'explosion du phare. Un morceau de verre pénètre dans l'œil de Mathieu qui, du coup, perd la vue de l'œil droit.

Une distraction coûteuse

Habituellement, Mathieu porte ses lunettes de sécurité. Il les enlève si rarement que durant les pauses, il préfère les remonter sur sa tête plutôt que de s'en départir. Or, ce matin là, lorsque le personnel de l'atelier part en pause à 10 heures, il enlève ses lunettes et les dépose sur son coffre d'outils. Au retour de la pause, il reprend son travail en oubliant de les remettre.

Le phare explose

Dès qu'il reprend l'assèchement au jet d'air, le phare lui explose en plein visage. L'accident a des conséquences graves pour Mathieu.

Il devra vivre avec une perte de vision permanente pour le reste de ses jours.

Cet accident fait aussi ressortir un autre élément : le soufflage à l'air doit être fait à une pression de 20 kPa (30 lb/po²) ou moins, et surtout il doit être limité aux cas où il est impossible de faire autrement. Et on ne doit jamais l'utiliser pour nettoyer des personnes. (RSST, art. 325, 326)

Mathieu et les autres travailleurs ont appris

Depuis son embauche, Mathieu avait remarqué qu'occasionnellement, certains employés ne portaient pas de lunettes de sécurité dans l'atelier.

Or, en matière de sécurité, un oubli ou une négligence peut avoir des conséquences dramatiques. Mathieu insiste pour que tous les travailleurs du secteur soient attentifs à la prévention. Pour sa part, il porte une attention particulière aux lunettes mais aussi au port du masque à poussières, aux protecteurs auditifs et aux techniques de travail. Depuis son accident, tout le personnel d'atelier porte – mais vraiment – les lunettes de sécurité en permanence.



Photo : Jacques Lambert

Sylvie Champagne, coordinatrice au service à la clientèle, et Mathieu Leclerc, mécanicien, incitent les travailleurs à porter les équipements de protection personnelle.

LE SIMDUT

Détacher et afficher
à la vue de tous

